



**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique principal, Réglementation et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE**

Le 12 août 2022

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande visant l'approbation des caractéristiques de contrats d'achat de GNR  
(ADM et Tidal)**

**Notre dossier : 312-00833**

**Dossier Régie : R-4008-2017**

---

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint une *Demande visant l'approbation des caractéristiques d'un contrat d'achat de GNR (Archaea 2022)*. Cette demande est accompagnée des documents suivants :

- Pièce Gaz Métro-1, Document 34
- Pièce Gaz Métro-10, Document 1
- Liste révisée des pièces

Il est à noter que la pièce Gaz Métro10, Document 1 constitue la liste des sources d'approvisionnement actuelles et potentielles de GNR d'Énergir sur une base annuelle. Un document similaire avait déjà été déposé par Énergir dans le cadre de demandes d'approbation relatives à des contrats spécifiques ainsi que sous forme d'annexe à des demandes de renseignements. Afin d'éviter toute confusion, Énergir a cependant jugé préférable de déposer ces informations sous une nouvelle pièce dans le cadre de l'étape D, laquelle pourra éventuellement être mise à jour au fil de l'évolution du présent dossier.

Enfin, Énergir informe la Régie que les affidavits au soutien de la présente demande (incluant l'affidavit pour ordonnance de confidentialité) seront déposés d'ici quelques jours, et ce, en raison de l'indisponibilité du représentant d'Énergir durant la période de vacances estivales.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/fg

p.j.